

**Dignitaire chiite exécuté**  
La crise empire. Riyad et ses alliés rompent avec l'Iran.

Page B 5



Québec abolit pour trois ans le plafond sur les **ristournes aux pharmaciens** Page A 3

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVI N° 299

LE DEVOIR, LE MARDI 5 JANVIER 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

L'ATTENTAT CONTRE *CHARLIE HEBDO*, UN AN PLUS TARD



Des bougies, des dessins et des drapeaux ont été déposés lundi au pied de la statue de Marianne, sise place de la République à Paris, pour rendre hommage aux victimes des attentats du 7 janvier 2015. Le lieu en est aussi un de commémoration pour les victimes des attaques de novembre dernier.

## Charlie fait toujours polémique

CHRISTIAN RIOUX  
Correspondant à Paris

À quelques jours du premier anniversaire de l'attentat du 7 janvier 2015 où douze personnes, dont huit collaborateurs de *Charlie Hebdo*, avaient perdu la vie, le magazine satirique fait toujours autant polémique. La publication dimanche en avant-première de la une du numéro spécial de 32 pages qui sera distribué

mercredi à plus d'un million d'exemplaires à travers le monde a aussitôt suscité la controverse. Comme si rien n'avait changé depuis cette époque où *Charlie Hebdo* avait publié les caricatures danoises du prophète Mahomet.

Les responsables religieux musulmans ont été les premiers à dénoncer la première page du numéro montrant un dieu ensanglanté qui se sauve, une kalachnikov en bandoulière. Le dessin, qui pourrait représenter le dieu chré-

tien, juif ou musulman, est surmonté du titre « *Un an après, l'assassin court toujours* ».

Le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), Anouar Kbibech, s'est dit « *blesé* » par cette représentation qui accuse les trois religions monothéistes des attentats commis il y a un an. « *Globalement, nous avons besoin de signes d'apaisement, de concorde*, dit-il.

VOIR PAGE A 8 : CHARLIE

ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLOPHONE

## Les « écoles passerelles » n'ont pas la cote

PHILIPPE ORFALI

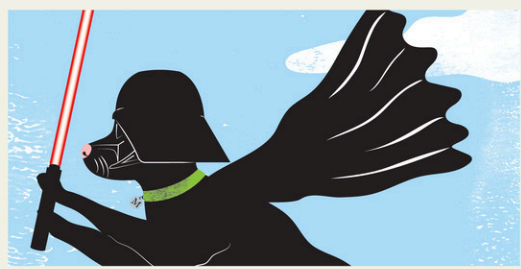
Elles avaient déchaîné les passions et poussé des milliers de personnes à manifester dans les rues de Montréal. Leur encadrement par le gouvernement Charest constituait une « *erreur historique* », « *monumentale* », sur le point de « *déclencher une véritable tempête dans le climat social québécois* », prévenait le Parti québécois. Pourtant, cinq ans après l'adoption de la loi encadrant l'accès aux écoles passerelles, celles-ci n'ont jamais été aussi impopulaires, a appris *Le Devoir*.

De 1997 à 2002, quelque 4000 familles québécoises ont « *acheté* » leur accès à l'école anglophone, profitant d'une faille dans la loi 101 pour contourner l'interdiction pour les francophones et allophones d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglophones. En fréquentant pendant un temps un établissement anglophone privé ne recevant aucune subvention de l'État — une école passerelle —, ils obtenaient le droit à l'instruction publique (ou privée subventionnée) dans la langue de la minorité.

Ce stratagème a été complètement interdit par la loi 104, en 2002. Mais la Cour suprême, appelée à se prononcer sur la question à la demande de parents allophones, avait finalement forcé Québec à permettre cette pratique en 2010, en l'encadrant de stricts critères. Le débat sur le projet de loi 115 avait donné lieu à des échanges d'une rare acrimonie à l'Assemblée nationale. « *Le 18 octobre restera gravé dans nos mémoires comme une journée de deuil* », avait alors déclaré le porte-parole du Parti québécois en matière de langue, Pierre Curzi. « *C'est l'un des coups les plus lâches jamais portés à la langue française.* »

VOIR PAGE A 8 : ÉCOLES

AUJOURD'HUI



**Culture** · Série « *Comme un best-seller* ». L'auteure Monique Proulx nous présente sa fiction *On ne rit pas*. Page B 7

**Économie** · Production d'électricité. Quel avenir pour le nucléaire dans une économie décarbonisée? Page B 1

**Actualités** · Quelle stratégie de réhabilitation pour les terroristes libérés au Canada? Page A 2



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 4  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... A 5

RÉFÉRENDUM DE 1995

## Le discours qui ne fut point

Petite histoire de l'allocation que Jacques Parizeau devait livrer si le Oui l'emportait

MARCO FORTIER

**I**nfoman a surpris tout le monde, à son émission du 31 décembre, en dévoilant le discours de victoire enregistré par Jacques Parizeau avant le référendum de 1995. Mais le *scoop* n'en était pas tout à fait un. La vidéo avait été diffusée dès février 1996, quatre mois après le référendum remporté de justesse par le Non.

Tous les réseaux de télévision québécois et canadiens — et même CNN aux États-Unis et des chaînes télévisées en France — avaient reçu une cassette de ce discours livré en français et en anglais par Jacques Parizeau. Le premier ministre avait enregistré son allocution l'après-midi du 30 octobre 1995, à son bureau situé dans l'édifice d'Hydro-Québec, à Montréal.

Les télévisions s'étaient engagées à détruire la cassette en cas de victoire du Non — ce qu'elles

VOIR PAGE A 8 : DISCOURS

**Lire aussi** · Ce 1<sup>er</sup> janvier, j'ai pleuré. Une lettre ouverte publiée dans la section Idées. Page A 7



30 octobre 1995. Après l'écoute des résultats, Jacques Parizeau s'adresse aux militants du Oui au Palais des congrès de Montréal.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Quelle stratégie pour le terroriste en liberté ?

Le Canada doit se doter d'une politique d'encadrement des terroristes relâchés

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

La remise en liberté temporaire lundi de Saad Gaya, un des membres de la cellule «Toronto 18» démantelée en 2006, relance le débat sur la réhabilitation des terroristes. D'autres cas sont à venir, préviennent les experts, et le gouvernement doit se doter d'une stratégie concertée pour y faire face s'il veut s'éviter des problèmes.

Au bout du fil, Kent Roach, professeur de droit à l'Université de Toronto, se montre catégorique. «Cet enjeu ne va pas disparaître. Plusieurs des infractions pour terrorisme sont passibles d'une peine de seulement 10 ou 14 ans de prison, en raison du fait qu'on criminalise les agissements bien avant que ne survienne la violence.» Or, qui dit «seulement» 10 ou 14 ans de prison dit retour à la liberté. «La remise en liberté est un enjeu récurrent, et toutes les démocraties doivent y faire face.»

Kent Roach cosigne ces jours-ci avec Craig Forcese, un autre expert des questions de terrorisme, le livre *False Security: the Radicalization of Canadian Anti-terrorism* (Le faux sentiment de sécurité ou comment la lutte canadienne au terrorisme se radicalise). Ils y exposent que la réhabilitation est le parent pauvre du combat contre la terreur. «On a créé de nouvelles infractions, on a donné de nouveaux pouvoirs d'enquête aux forces de l'ordre, mais on a très peu pensé à la réhabilitation et à la prévention», explique au *Devoir* M. Roach.

Saad Gaya fait partie des 18 personnes arrêtées en 2006 à Toronto pour terrorisme, formant une cellule qui a été rebaptisée «Toronto 18». Ces gens planifiaient de faire exploser des bombes à Toronto pour contester l'implication canadienne en Afghanistan. Saad Gaya, alors

«*Selon cette logique, la réhabilitation devient moins pressante si votre intention est de déporter la personne, même si cela équivaut à exporter vos échecs vers d'autres pays...*»

Kent Roach, professeur de droit à l'Université de Toronto

âgé de 18 ans, a été intercepté alors qu'il déchargeait un camion rempli de trois tonnes d'engrais à base de nitrates d'ammonium. Il a été condamné à 18 ans de prison. Son incarcération aura duré presque 10 ans. Il s'est fait accorder une semi-liberté conditionnelle de six mois. Il pourra étudier et travailler le jour, et devra revenir en résidence supervisée le soir venu. Il ne peut utiliser l'Internet sans supervision. Il doit aussi suivre une thérapie religieuse auprès d'un imam désigné par les autorités.

## Exporter ses échecs

L'autre particularité du cas Saad Gaya est que le précédent gouvernement tentait de lui retirer sa citoyenneté canadienne en vertu d'une loi adoptée par les conservateurs autorisant ce retrait pour toute personne condamnée pour terrorisme détenant une seconde citoyenneté. Saad Gaya était le premier individu né en sol canadien à faire l'objet d'une telle démarche. Il ne possède techniquement pas d'autre nationalité, car ses parents ont perdu leur citoyenneté pakistanaise en devenant canadiens. Mais Ottawa soutenait qu'ils l'ont rétroactivement récupérée en 2014 et que du coup, leur fils l'a aussi rétroactivement obtenue. La cause est devant les tribunaux, mais l'avocat de Saad Gaya s'attend à ce que le nouveau gouvernement libéral, qui a promis de

révoquer cette loi, abandonne les procédures. D'ailleurs, la loi conservatrice fait l'objet d'une contestation constitutionnelle et les avocats d'Ottawa ont demandé en octobre un délai, le temps d'obtenir des consignes de la nouvelle administration.

Selon Kent Roach, cette loi trahit la logique occidentale en matière de terrorisme. «C'est une autre preuve que les démocraties occidentales ont tendance à concevoir le terrorisme comme un phénomène extrinsèque et les terroristes comme des gens qu'on peut envoyer ailleurs.» C'est faire fi, déplore-t-il, d'une réalité plus brutale : plusieurs sont nés et ont grandi ici. Saad Gaya venait d'une famille «sociale», selon la Commission des libérations conditionnelles du Canada, et jouait au rugby, au soccer, au basketball et au cricket dans sa jeunesse. «Selon cette logique», continue M. Roach, la réhabilitation devient moins pressante si votre intention est de déporter la personne, même si cela équivaut à exporter vos échecs vers d'autres pays...»

## Pas le premier cas

M. Gaya n'est pas le premier terroriste condamné au Canada — depuis l'ère post-11 septembre 2001 — à retrouver la liberté. Il y a eu avant lui le cas d'Ali Dirie, rappelle Michael Zekulin, professeur spécialisé en

questions de terrorisme à l'Université de Calgary. Ali Dirie faisait lui aussi partie de la cellule «Toronto 18». Il a été relâché en 2011 et a réussi à se rendre en Syrie pour combattre. Il y serait mort en 2013.

Pour M. Zekulin, le cas Dirie est la preuve que le Canada doit se doter d'une approche plus structurée pour encadrer les terroristes relâchés. Néanmoins, il se montre sceptique quant à la condition imposée à Saad Gaya de consulter un imam désigné par l'État.

«À première vue, ça semble la chose à faire. Mais cela contrevient à ses droits. Et il y a la question de la crédibilité. [...] Dans la mesure où le gouvernement lui dit de parler à cet imam en particulier, cet imam sera perçu comme étant l'extension du gouvernement. Il n'aura aucune crédibilité. Il sera considéré comme un vendu. Alors le prévenu risque de se dire : "OK, je vais lui dire exactement ce qu'il veut entendre."»

En fait, M. Zekulin n'aime pas l'idée qu'il faille «déradicaliser» les terroristes, soit les forcer à adopter de nouvelles idées. Il préfère le concept de «désengagement» consistant à convaincre la personne de ne pas mettre en œuvre ses idées, qu'elle peut par ailleurs conserver. «On leur donne des raisons de ne pas agir.»

Selon lui, au lieu de rendre illégal le discours ou la sympathie terroriste, comme l'a fait le projet de loi conservateur C-51, mieux vaut permettre aux gens d'exprimer leurs idées radicales afin que d'autres puissent y opposer des contre-arguments. «Sinon, on crée un effet de boycle sans fin. Un geste terroriste est posé et l'État adopte des lois musclées pour y répondre. Frustrés, les gens se mettent à dire qu'ils sont d'accord avec les terroristes et on adopte des lois qui interdisent ce discours. Ça ne finit plus.»

Le Devoir

Le 30<sup>e</sup> Parlement étudiant bat son plein à Québec

Québec — Plus de 140 jeunes issus de cégeps et d'universités participent jusqu'à mercredi au Parlement étudiant à Québec afin d'expérimenter les rouages du système parlementaire. Ils siègent dans l'enceinte de l'Assemblée nationale à la place des élus, qui n'y reviendront que le 9 février. Les étudiants qui participent à cette 30<sup>e</sup> édition du Parlement étudiant sont appelés à former tour à tour le gouvernement et l'opposition officielle. Les discussions portent sur une foule de sujets allant de l'environnement à la justice, en passant par la démographie et la démocratie. Dans le cadre de cette simulation, les participants doivent prononcer des discours dans le Salon bleu, défendre des projets de loi en commission parlementaire et faire face aux questions de journalistes.

La Presse canadienne

ENBRIDGE

## Des militants interrompent le flux d'un oléoduc

Toronto — Enbridge rapporte que le flux d'un oléoduc qui traverse le sud-ouest de l'Ontario a été interrompu durant quelques heures, à cause des activités de manifestants près de Cambridge, en Ontario. Selon le porte-parole Graham White, les manifestants ont partiellement restreint la circulation dans l'oléoduc 7, dimanche soir, en actionnant une valve manuelle. Le tuyau a été fermé durant trois heures lundi matin, par mesure de précaution, et pour permettre aux employés de l'entretien d'inspecter la valve. M. White affirme qu'Enbridge a maintenant rouvert l'oléoduc, qui transporte divers produits de Sarnia à Westover. Il n'y a pas eu d'impact sur les livraisons. Un internaute surnommé «noppelines» a revendiqué la responsabilité du sabotage.

La Presse canadienne



CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

## Réfugiés syriens : bien loin des 10 000 attendus

Finalement, le gouvernement canadien a raté de beaucoup sa cible en matière d'accueil de réfugiés syriens. Lui qui s'était donné comme objectif d'en recevoir 10 000 avant la fin de l'année 2015 n'en a finalement accueilli que la moitié. Le chiffre mis à jour par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté lundi fait état, en date du 31 décembre, de 21 vols avec à leur bord un total de 5215 réfugiés. C'est encore moins que les 6064 réfugiés que prévoyait jeudi dernier le ministre John McCallum. Depuis, un 22<sup>e</sup> vol est arrivé le 1<sup>er</sup> janvier avec à son bord 275 réfugiés, portant le total à 5490 personnes. Du lot, 1882 sont arrivées à Montréal. Le ministère soutient néanmoins avoir «dépassé» son objectif «consistant à identifier 25 000 réfugiés syriens d'ici le 31 décembre». Ce chiffre a été atteint la veille de Noël. En outre, le ministère dit avoir complété les demandes, y compris les examens médicaux et les vérifications de sécurité, de plus de 10 000 personnes en date du 31 décembre.

## TERRORISME

## Un enfant de six ans sur la liste de sécurité de vol

NICOLE THOMPSON  
à Toronto

Le ministre fédéral de la Sécurité publique dit qu'il va enquêter au sujet du petit garçon de six ans de l'Ontario dont le nom semble être sur la liste de voyageurs à haut risque.

Ralph Goodale s'en est mêlé après que le père du garçon eut envoyé sur Twitter une photo de l'aéroport international de Toronto la semaine dernière qui semblait montrer le nom de son fils, Syed Adam Ahmed, avec la cote «DHP» ou «considéré à haut risque» («Deemed high profile» en anglais). Le message comportait des instructions sur la façon de procéder pour l'embarquement.

Le père avait écrit : «Pourquoi est-ce que notre fils de six ans est sur une liste d'exclusion de vol ? Il doit passer la sécurité à chaque fois. Il a six ans.»

Sa question était adressée à Air Canada, la compagnie aérienne qui devait transporter le père et son fils le 31 décembre pour se rendre à Boston

pour la Classique hivernale de la LNH.

La mère du garçon, Khadija Cajee, a dit que la famille avait eu pareils problèmes dans le passé. Elle a dit qu'ils n'ont jamais été capables d'enregistrer leur fils en ligne et qu'ils doivent obtenir une habilitation de sécurité chaque fois qu'ils vont à l'aéroport.

Le père et son fils sont nés au Canada et la famille de M<sup>me</sup> Cajee est venue au pays en provenance d'Afrique du Sud, d'où elle a fui l'apartheid.

M<sup>me</sup> Cajee ne sait pas pourquoi son fils est sur la liste, mais elle suppose qu'il a le même nom que quelqu'un qui mérite d'y être.

Le ministre Goodale affirme qu'il étudie cette affaire et tiendra la famille informée des développements. M<sup>me</sup> Cajee dit qu'elle va aussi discuter du cas avec sa députée fédérale, Jane Philpott, plus tard cette semaine afin de clarifier la situation.

Les représentants d'Air Canada n'étaient pas disponibles pour réagir.

La Presse canadienne

## Les libéraux renoncent à un appel des conservateurs sur le refus des réfugiés

Ottawa — Le gouvernement fédéral renonce à l'appel d'une décision constitutionnelle qu'avait interjeté l'ancien gouvernement conservateur pour préserver de nouvelles règles qui retireraient la possibilité aux réfugiés refusés au pays de contester la décision. En juillet, la Cour fédérale avait jugé inconstitutionnel le retrait du droit de faire appel d'un refus des aspirants réfugiés originaires de pays jugés «sûrs» par le gouvernement. Le gouvernement Harper avait fait appel de cette décision. Entre-temps, il a perdu le pouvoir en octobre, aux mains des libéraux de Justin Trudeau. La bataille judiciaire en suspens est l'une de plusieurs autres causes héritées de l'ère conservatrice à Ottawa, durant laquelle les tribunaux ont souvent jugé que les nouvelles lois contrevenaient à la Charte canadienne des droits et libertés. Diane Laursen, porte-parole du ministre de l'Immigration, John McCallum, a confirmé que le gouvernement Trudeau avait retiré l'appel dans le dossier des demandes de réfugiés, qui a été déposé par l'Association canadienne des avocates et avocats en droit des réfugiés, au nom de ressortissants de la Croatie, de la Hongrie et de la Roumanie dont la demande d'asile a été refusée. Les conservateurs avaient établi une liste de «Pays d'origine désignés» pour faire le tri des demandes d'asile.

La Presse canadienne

STÉPHANE DOMPIERRE  
MILLIONNAIRE,  
FAUCHÉ

## Cinq auteurs d'ici relèvent le défi d'écrire à la façon d'un best-seller américain.

André Alexis, Monique Proulx, Stéphane Dompière, Marie Hélène Poitras et Daniel Grenier suivent la recette du succès.

UN TEXTE ÉTONNANT  
À LIRE DEMAIN.LE DEVOIR  
LIBRE DE PENSER

## ACTUALITÉS

## Remaniement dans l'air

Lise Thériault reprendra les commandes à la Sécurité publique, peut-être momentanément

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La vice-première ministre Lise Thériault envisage d'effectuer un retour dans l'arène politique, avec l'approbation de son médecin, d'ici la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, le 9 février. Après son congé de maladie, elle réassumera ses responsabilités à la tête du ministère de la Sécurité publique, jusqu'à la tenue d'un remaniement ministériel.

M<sup>me</sup> Thériault se remet sur pied. «Aux dernières nouvelles, ça va de mieux en mieux. Donc, on est très confiants en un retour probablement quelque part à la fin janvier», a indiqué son attachée de presse, Emilie Simard, dans un bref entretien téléphonique avec *Le Devoir* lundi après-midi.

Confrontée à des «enjeux de santé», l'élue libérale est à l'écart de la vie publique depuis la fin octobre. «Le diagnostic, c'est entre M<sup>me</sup> Thériault et son médecin», a mentionné M<sup>me</sup> Simard, précisant que tous deux détermineront la date de la fin du congé de maladie de la vice-première ministre. «Ça va de mieux en mieux», a-t-elle répété.

**Le premier ministre Philippe Couillard a répété avoir «hâte d'accueillir Lise à son retour»**

La députée d'Anjou-Louis-Riel reprendra alors les commandes du ministère de la Sécurité publique — peut-être momentanément —, plus de deux mois après qu'elles eurent été confiées, temporairement, à son confrère Pierre Moreau. «Dans les faits, elle est ministre de la Sécurité publique. Si elle revient, elle reprend ses fonctions, à moins que le premier ministre décide de remanier [son équipe]», a expliqué le responsable des relations avec les médias au cabinet du premier ministre, Charles Robert. Il a décrit M<sup>me</sup> Thériault comme un «rouage important du gouvernement».

Le premier ministre Philippe Couillard a répété avoir «hâte d'accueillir Lise à son retour». «On veut la revoir parmi nous le plus tôt possible, mais on veut la revoir parmi nous le mieux possible. Ce qui est certain, c'est que M<sup>me</sup> Thériault va toujours être une partie importante de notre équipe», a-t-il affirmé notamment à la veille de la relâche parlementaire dans l'enceinte de l'hôtel du Parlement.

## Remaniement ministériel en vue?

M. Couillard pourrait difficilement apporter des ajustements, mineurs ou majeurs, à son équipe de ministres en l'absence de la vice-première ministre, dit-on à micro fermé. Un remaniement ministériel — son moment, son étendue —, «c'est à la discrétion du premier ministre», a fait remarquer M. Robert au *Devoir*.

Au fil des dernières semaines, M. Couillard a fait part de sa volonté de renforcer la présence des femmes, des jeunes et de représentants des régions québécoises au sein du gouvernement. Il pourrait tenter de donner un nouveau souffle à son équipe ministérielle et, par ricochet, à l'aile parlementaire libérale au moyen d'un remaniement en bonne et due forme, et ce, au lendemain de son retour de vacances.

Le chef du gouvernement se fait reprocher d'être distant de son caucus de députés. «Non, Philippe Couillard est proche de ses députés. Mais M. Couillard, ce n'est pas M. Charest», lance-t-on à deux ans et demi des prochaines élections générales. M. Couillard est «sérieux», «posé», certainement «plus cartésien» que son prédécesseur à la chefferie du Parti libéral du Québec, Jean Charest. Celui-ci était «décontracté», «easy going» en public et avait la «blague facile», résume-t-on.

D'autre part, un remaniement ministériel pourrait être l'occasion de réparer certaines petites erreurs de fabrication, comme l'octroi des responsabilités de la Condition féminine à la ministre de la Justice.

Prise en étau, la ministre Stéphanie Vallée a dû s'imposer une réserve extrême lorsqu'elle a été appelée à commenter des affaires touchant la Condition féminine — les allégations d'agressions physiques et sexuelles portées par des femmes autochtones de Val-d'Or contre des policiers de la Sûreté du Québec, par exemple. Ce serait «plus facile», «plus simple» de commenter librement de tels dossiers si la ministre responsable de la Condition féminine n'était pas également procureure générale du Québec, soutient-on.

Le Conseil des ministres fait relâche encore cette semaine. M. Couillard et plusieurs ministres poursuivent leurs vacances. Les autres s'adonnent à leurs activités comme si de rien n'était. Le ministre de l'Éducation, François Blais — qui pourrait être touché par un éventuel remaniement, comme son homologue à l'Environnement, David Heurte!, selon *La Presse* —, se prépare notamment à des «consultations assez longues» sur le projet de loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires déposé le dernier jour de la session d'automne. «S'il y a un remaniement, on ne le saura pas d'avance», dit-on dans son entourage.

*Le Devoir*

## MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

## Québec abolit pour trois ans le plafond sur les ristournes aux pharmaciens

En 2013, les pharmaciens propriétaires québécois ont obtenu 152 millions de dollars en «allocations professionnelles»

JESSICA NADEAU

Québec ne limitera plus le montant des ristournes offertes par les fabricants de médicaments génériques aux pharmaciens pour trouver une place de choix sur leurs tablettes. Et ce, même si cela risque de faire augmenter le coût des médicaments génériques, comme le prévoit l'analyse d'impact réglementaire du ministère de la Santé.

Les médicaments génériques ayant tous le même effet thérapeutique, les pharmaciens n'en tiennent généralement qu'une seule marque en stock. Pour inciter les pharmaciens à offrir leur marque plutôt que celle du compétiteur, les fabricants de médicaments génériques offrent donc depuis longtemps des ristournes, appelées «allocations professionnelles».

En 2012, le gouvernement du Québec a décidé de limiter ces ristournes à un maximum de 15% de la valeur de vente du médicament. Un règlement oblige également les pharmaciens à déclarer ces revenus et à les réinvestir dans la pharmacie.

Or, quelques années plus tard, voilà que Québec fait volte-face. Le ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, a effectivement publié un projet de règlement dans la Gazette officielle le 23 décembre dernier qui «vise à suspendre, pour une période de trois ans, l'actuelle limite maximale de 15% pour l'allocation professionnelle consentie par un fabricant de médicaments génériques à un pharmacien propriétaire».

## «Condition essentielle»

C'était là une revendication de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) pour compenser les coupes de 400 millions de dollars sur trois ans imposées aux pharmaciens par le gouvernement libéral. «Le déplaçonnement des allocations professionnelles constituait une condition essentielle à l'acceptation par l'AQPP d'une diminution des sommes versées en honoraires professionnels», peut-on lire dans l'analyse d'impact économique du ministère de la Santé et des Services sociaux datée de novembre 2015.

Rappelons que plusieurs pharmaciens propriétaires menaçaient de réduire leurs services à la population si Québec allait de l'avant sans prévoir de mesures compensatoires.

«Les revenus supplémentaires provenant du déplaçonnement des allocations professionnelles permettront de préserver l'offre de services en pharmacie et faciliteront la mise en œuvre des nouvelles activités que peuvent réaliser les pharmaciens depuis le 20 juin 2015», écrivent les analystes.

## 152 millions

En 2013, les allocations professionnelles ont totalisé 152 millions de dollars pour les pharmaciens propriétaires du Québec. Et ces derniers auront désormais le beau jeu, puisque la loi canadienne interdit aux fabricants de médicaments génériques de se concerter entre eux pour établir le montant des ristournes.

«Rien n'oblige les fabricants de médicaments génériques à verser des allocations profession-

nelles aux pharmaciens propriétaires. Toutefois, si un fabricant cessait de verser des allocations professionnelles ou accordait des allocations professionnelles moins généreuses que ses concurrents, il risquerait de perdre une partie de sa clientèle (pharmaciens propriétaires) puisque celle-ci se tournerait fort probablement vers des fabricants plus généreux.»

Cette mesure aura des impacts, prévient le ministère: «Des fabricants pourraient être tentés de réviser leur niveau d'activités au Québec (ex.: fabrication de médicaments ou [révision de] leurs projets d'investissements). Cette hausse de coûts risque aussi de produire des conditions moins favorables à l'obtention de nouvelles baisses de prix au cours des prochaines années.»

## Consultations

L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) n'a pas mis de temps à réagir. «Le déplaçonnement total, tel qu'il est proposé, serait doublement injuste: non seulement les fabricants de médicaments génériques seront les seuls à assumer la facture, mais le montant exigible par les pharmaciens devient, dans les faits, largement supérieur à la compensation qu'ils demandaient initialement», écrit l'association dans un communiqué de presse publié le 23 décembre. L'ACMG compte profiter de consultations de 45 jours avant l'adoption du règlement pour présenter une étude économique au ministre afin de l'inciter à «maintenir un encadrement raisonnable».

*Le Devoir*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sur l'ensemble du territoire montréalais, 75% des routes avaient été débarrassées de la neige, six jours après la chute des premiers flocons.

## Politique unique, résultats multiples

Le chargement de la neige se fait à vitesses égales à Montréal

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La première tempête de neige à s'abattre sur Montréal cette saison a permis à la Ville de mettre en application sa nouvelle politique centralisée de déneigement, mais elle n'a pas pour autant permis aux résidents des divers arrondissements montréalais de profiter de rues déneigées au même moment.

Ainsi, les rues d'Anjou étaient complètement déneigées, lundi soir, tandis que la moitié des routes d'Outremont et de Pierrefonds-Roxboro étaient encore encombrées par la neige. Les opérations de chargement tardaient aussi dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Laurent et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. En revanche, elles allaient

bon train dans Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

## Les trois-quarts du territoire déneigés

Sur l'ensemble du territoire, 75% des routes avaient été débarrassées de la neige, six jours après la chute des premiers flocons. À la Ville, le relationniste Gonzalo Nunez a fait savoir que l'opération de déneigement devait être complétée d'ici mercredi et précisé que le froid ne ralentissait en rien son déroulement.

«Quant aux variations entre certains arrondissements concernant l'avancement du chargement, cela s'explique notamment par la configuration des rues, qui est spécifique à chaque arrondissement, ainsi que

par d'autres facteurs qui différencient les arrondissements», a-t-il poursuivi, en évoquant la superficie des divers arrondissements et la densité de la population de certains quartiers.

## Une nouvelle politique

Sur les réseaux sociaux, des résidents insatisfaits du rythme des travaux ont tôt fait d'alerter les élus montréalais. Mais ceux-ci — et plus particulièrement les détracteurs du maire Denis Coderre — ont évoqué la nouvelle politique centralisée de déneigement, que la Ville a adoptée en avril.

Cette politique a pour objectif «l'harmonisation des pratiques, l'équité du service, la prise en compte des principes de développement durable dans ces choix opérati-

tionnels ainsi que l'atteinte d'une plus grande efficacité économique», selon la Ville de Montréal.

Elle établit des «priorités de chargement», et prévoit donc que les grandes artères, rues commerciales et circuits d'autobus prioritaires, notamment, soient déneigés en premier. En revanche, les rues locales et secteurs industriels doivent être déchargés de leur neige en dernier.

Au moment de son adoption, la politique centralisée avait inquiété l'opposition et les maires d'arrondissement, qui craignaient dans certains cas l'application d'une norme unique à l'ensemble du territoire montréalais, une baisse de service ou une diminution de l'efficacité des opérations de déneigement.

*Le Devoir*

## ACTUALITÉS

## 2015: des catastrophes naturelles plus mortelles mais moins coûteuses

Berlin — Les catastrophes naturelles de 2015 ont fait 23 000 morts, bien plus que l'an dernier, mais le montant des dommages matériels est moins élevé, révèle lundi le bilan annuel compilé par le réassureur allemand Munich Re, qui est une référence sur le sujet.

Les catastrophes de l'an dernier ont été plus létales que celles de l'année précédente (7700 décès), mais beaucoup moins que la moyenne des 30 dernières années, qui s'élève à 54 000 morts, selon le rapport de Munich Re.

Le séisme qui a frappé le Népal en avril a été la catastrophe la plus meurtrière de 2015, avec 9000 victimes.

En termes de dommages, en revanche, le montant est le moins élevé depuis 2009: 90 milliards de dollars, contre 110 milliards en 2014. La moyenne des 30 dernières années s'élève à 130 milliards de dollars par an.

Beaucoup de cyclones tropicaux se sont déchainés en 2015 dans des régions peu peuplées, et dans l'Atlantique Nord, le phénomène naturel El Niño a fait barrage aux grosses tempêtes, explique le réassureur.

Mais « le montant des dommages [...] ne doit aucunement inciter à relâcher la vigilance », prévient le groupe, dont la division d'études sur les risques climatiques et géologiques analyse au plus près les évolutions.

« Les scientifiques partent du principe qu'à la phase actuelle d'El Niño pourrait succéder dans les années à venir le contraire, à savoir une phase de La Niña, qui à l'inverse favoriserait par exemple la formation d'ouragans dans l'Atlantique Nord », explique dans le communiqué Peter Hölpe, chef de la division Geo Risks Research de Munich Re.

Agence France-Presse

## Une nouvelle étude américaine soutient la thèse du lien entre sucre et cancer

ISABELLE PARÉ

Une nouvelle pierre vient de s'ajouter à la théorie voulant que la consommation de sucre encourage la croissance de tumeurs cancéreuses. Des chercheurs texans ont démontré l'impact d'une diète riche en sucre sur une enzyme qui augmenterait le risque de développer un cancer du sein ou des métastases aux poumons.

L'étude des chercheurs de l'Anderson Cancer Center de l'Université du Texas, publiée dans la dernière édition de *Cancer Research*, cible notamment la voie moléculaire empruntée par le sucre pour doper la croissance des cellules cancéreuses. Dans le cas du cancer du sein, le fructose, abondant dans le régime nord-américain, augmenterait la production d'enzymes appelées 12-LOX et 12 HETE, favorables à la croissance tumorale.

« Notre étude cherchait à mesurer l'impact du sucre sur le développement mammaire chez plusieurs modèles de souris ainsi que les mécanismes impliqués. C'est spécifiquement le fructose, le sucre de table et le sirop de maïs à haute teneur en fructose, omniprésents dans notre système alimentaire, qui facilitent la métastase dans les poumons et la production d'une enzyme dans les tumeurs du sein », a soutenu lundi le chercheur Lorenzo Cohen, coauteur de l'étude et professeur au Anderson Cancer Center.

L'expérience menée sur les souris a démontré que 50 à 58 % de celles nourries en s'inspirant du régime américain moyen avaient développé des tumeurs aux seins après six mois de vie, contre moins d'un tiers des souris nourries normalement. Les chercheurs affirment toutefois que ces études devront être approfondies, notamment chez l'humain, pour démontrer le



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Contrairement à certains pays comme la France, qui a introduit la « taxe soda » pour lutter contre les boissons sucrées, certaines villes américaines ont échoué à adopter des règlements de ce genre.

lien direct entre la consommation de sucre et la prolifération des cellules cancéreuses.

## Nouvel ennemi de santé publique

Ces résultats viennent accréditer les recherches menées par Lewis Cantley, aujourd'hui professeur à l'École de médecine de l'Université de Harvard, qui a le premier démontré au début des années 1990 l'impact du glucose sur les récepteurs de certaines tumeurs cancéreuses.

Après le gras et le sel, le sucre est en passe de devenir l'ennemi public numéro 1 aux États-Unis, où l'obésité a des conséquences désastreuses sur la santé publique. Contrairement à certains pays comme la France, qui a introduit

la « taxe soda » pour lutter contre les boissons sucrées, certaines villes américaines, dont New York, ont échoué à adopter des règlements visant à diminuer la consommation de ces breuvages riches en sucres.

Le débat fait toujours rage à savoir si le risque de développer un cancer est une conséquence directe ou indirecte d'une alimentation trop riche en glucose. « Plusieurs études sérieuses, comme celles de Cantley, vont dans le sens d'un lien métabolique direct entre l'apport en sucre et le cancer. Mais il est encore tôt pour sauter aux conclusions », affirme Catherine Lefebvre, nutritionniste et auteure des *Carnivores infidèles* et de *Choux*.

Par contre, les liens entre la consommation de sucre et l'épidémie d'obésité, de diabète et de maladies cardiaques, eux, ont été largement démontrés, souligne la spécialiste en nutrition. La consommation moyenne de sucre par personne aux États-Unis a explosé ces dernières décennies et atteint désormais 100 livres par personne par année, contre 88 livres par habitant au Canada. Cela équivaut, en 2004, à 26 cuillerées à thé par jour. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) juge que la portion quotidienne de sucre ne devrait pas dépasser 6 cuillerées par jour, soit environ 25 grammes.

Dans ses directives officielles, la Société canadienne du cancer affirme toutefois « que le fait de manger des aliments sucrés ne fait pas croître les cellules cancéreuses plus rapidement », et que c'est plutôt l'obésité, engendrée par une alimentation trop riche en sucres et en gras, qui est susceptible d'influer sur certains hormones favorables au développement des cancers du sein, du côlon ou de l'utérus.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Appels d'offres

## Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 209204

**Descriptif :** Construction d'un bassin de rétention des eaux combinées en conduite de 2400 mm de diamètre, reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et travaux de planage-revêtement et de mise à niveau du réseau de la CSEM (reconstruction de puits d'accès et construction de conduits électriques), là où requis, dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. - Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Date d'ouverture : 27 janvier 2016

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

**Renseignements :** Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016

Appel d'offres : 330201

**Descriptif :** Réaménagement du domaine public aux abords du Musée Des Beaux Arts de Montréal (MBAM) et de l'Université de Concordia incluant des travaux d'égouts, d'aqueduc, de nivellement, de trottoir, de pavage, d'éclairage, de feux de circulation, de signalisation et de marquage sur la rue Sherbrooke de la rue Redpath à la rue Crescent et la rue Bishop du boulevard De Maisonneuve Ouest à la rue Sherbrooke.

Arrondissement : Ville-Marie

Date d'ouverture : 27 janvier 2016

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

**Renseignements :** Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016

Appel d'offres : 324003

**Descriptif :** Travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2016)

Date d'ouverture : 1<sup>er</sup> février 2016

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

**Renseignements :** Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 5 janvier 2016

Le greffier de la Ville  
M<sup>re</sup> Yves Saindon



## AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est donné aux contribuables de la Ville de Saint-Lambert que le rôle général de perception des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2016 est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, 55, avenue Argyle, Saint-Lambert, et que des copies de taxes seront expédiées dans les délais requis par la Loi. Donné à Saint-Lambert, ce 5 janvier 2016.

Le trésorier de la Ville de Saint-Lambert,  
Robert Belliveau

An English version of this notice is available on the City's Website at the following address: <http://www.saint-lambert.ca/en/public-notices>.

## Avis public

## Montréal

## AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

3<sup>e</sup> avis

À sa séance du 9 décembre 2015, le comité exécutif a approuvé la description de l'immeuble suivant afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 2 170 636, 2 170 638, 2 170 639, 2 170 697 et 2 170 808 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 2<sup>e</sup> Avenue, la rue Everett, la rue Molson et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (CE15 2272)

À sa séance du 16 décembre 2015, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 2 170 604, 2 170 933, 2 170 934, 2 170 960, 2 170 962 et 2 330 890 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Louis-Hébert, la rue Saint-Zotique Est, l'avenue De Lorimier et le boulevard Crémazie Est, dans les arrondissements de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2326)

- le lot 2 162 305 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Saint-Timothée, le boulevard René-Lévesque Est, la rue Saint-André et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CE15 2327)

- les lots 2 170 476, 2 170 498, 2 170 889 du cadastre du Québec et une partie du lot 2 170 515 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 070 m<sup>2</sup>, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Molson, la rue des Carrières, l'avenue des Érables et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2328)

- le lot 1 917 686 du cadastre du Québec, situé dans l'emprise de la rue Kieran, au nord-est de la rue Douglas-B.-Florensi, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (CE15 2329)

- le lot 2 589 517 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Gounod, la rue Saint-Dominique, la rue Jarry Est et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (CE15 2330)

- les lots 2 249 803, 2 249 820, 2 249 948 et 2 590 275 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Alexandra, la rue Saint-Zotique Ouest, la rue Hutchison et la rue Jean-Talon Ouest, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (CE15 2331)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 5 janvier 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

Canada  
Province de Québec  
District de MONTRÉAL  
Localité MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC  
Chambre civile  
Division des petites créances  
1 NOTRE-DAME EST  
MONTRÉAL (QC)  
H2Y 1B6  
Téléphone : 514-393-2304

ORDONNANCE  
(Art. 139 C.p.c.)

Il est ordonné aux défendeurs ci-dessous mentionnés d'informer le greffier de l'option choisie dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Des copies de la demande et de l'avis des options du défendeur ont été laissées au greffe de cette cour à votre intention. À défaut de ce faire, jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

Défendeurs	N° dossiers	Demandeurs
9244-5998 QUEBEC INC.,	500-32-133418-121	SALAISSON LA MAISON DU ROTI INC.,
RASSI GEORGES	500-32-145858-157	PEINTRES LGL SENC.,
BRUNET, GUY	500-32-149216-154	BRUCE SEIDEL & LINDA KILLI,
CONLEY, TARA	500-32-145858-157	PEINTRES LGL SENC.,
DESJARDINS, JOSEF	500-32-149474-159	SERVICES FINANCIERS ESNAT (2000) INC.,
EQUIPEMENT DE RESTAURANTS GLOBAL INC.,	500-32-148387-154	9270-3222 QUEBEC INC.,
GOZLAN, ISSAC	500-32-146029-154	9220-5244 QUEBEC INC.,
HERNANDEZ PADILLA, JOSE ARQUIMEDES	500-32-146973-153	PAPAZOGLU, GEORGIA
LES PAYSAGISTES LUSITANIA INC.,	500-32-146973-153	PAPAZOGLU, GEORGIA
LOYER, CHRISTIAN	500-32-149473-151	SERVICES FINANCIERS ESNAT (2000) INC.,
LOYER, CHRISTIAN	500-32-149474-159	SERVICES FINANCIERS ESNAT (2000) INC.,
MUJDAT, OZEL (CORY)	500-32-149827-158	ASLAN BAYAR, GAGATAY
RAILEANU, IONUT ADRIAN	500-32-148541-156	YOUNG, CAROLINE
THOMPSON, ANDREW	500-32-148714-159	JEAN, DANIEL

À MONTRÉAL, 29/12/2015

Marioara Albastrouiu, gacq

Ahuntsic-Cartierville  
Montréal

## APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, H2N 2H8, pour :

Catégorie : Travaux d'aménagement dans les parcs

Appel d'offres : S-AC-2016-001

**Descriptif :** Réaménagement du terrain de baseball n° 3 au parc Henri-Julien

Date d'ouverture : 22 janvier 2016

**Dépôt de garantie :** Cautionnement représentant 10 % du montant de la soumission

**Renseignements :** Ysabelle Filiatreault, architecte paysagiste [ysabelle.filiatreault@ville.montreal.qc.ca](mailto:ysabelle.filiatreault@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau de l'arrondissement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ à Montréal, ce cinquième jour de janvier deux mille seize.

Chantal Châteauevert  
Secrétaire d'arrondissement

## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Sur Internet : [www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres)

## Appel d'offres

## Montréal

Direction générale adjointe –  
Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 15-14889

Services professionnels spécialisés en solution Oracle pour le projet Approvisionnement III  
L'ouverture des soumissions prévue pour le 11 janvier 2016 est reportée au 25 janvier 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 5 janvier 2016

Le greffier de la Ville  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

## Appel d'offres

Rosemont  
La Petite-Patrie  
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h aux dates ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue d'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, H2G 2B3, pour :

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres: RPPS15-12087-OP

**Descriptif :** Services professionnels d'ingénierie pour le programme 2016 d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Date d'ouverture: Le vendredi 22 janvier 2016

Dépôt de garantie : Aucun

**Renseignements :** M. Jean-Simon Frenette, ing., PMP  
Téléphone : (514) 872-2904

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016.

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : RPPS15-12088-OP

**Descriptif :** Analyse de la circulation dans le cadre de la diminution du transit dans les secteurs De Gaspé, Charlemagne et de la ruelle St-Vallier

Date d'ouverture : Le vendredi 22 janvier 2016

Dépôt de garantie : Aucun

**Renseignements :** M. Daniel Lafond  
Courriel : [daniellafond@ville.montreal.qc.ca](mailto:daniellafond@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016.

**Pour être considérée, toute soumission relative à ces appels d'offres doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, ce 5 janvier 2016.

M<sup>re</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

AVIS  
À TOUS NOS  
ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

SOCIÉTÉ  
QUÉBÉCOISE DE LA  
SCHIZOPHÉNIE

De l'information  
pour comprendre,  
du soutien et de  
l'entraide pour  
mieux vivre.

514 251.4000 poste 3400  
1 866 888.2323  
[www.schizophrenie.qc.ca](http://www.schizophrenie.qc.ca)  
[info@schizophrenie.qc.ca](mailto:info@schizophrenie.qc.ca)

QUAND LA  
TOXICO  
MANIE  
PREND  
TOUTE LA  
PLACE  
QUAND LA  
TOXICO  
MANIE  
PREND  
TOUTE LA  
PLACE

faites les premiers pas  
(514) 939-0202  
[www.portage.ca](http://www.portage.ca)

PORTAGE  
Pour vaincre la toxicomanie

## ACTUALITÉS

## Québec tarde à légiférer contre Uber

JEANNE CORRIVEAU

Le ministre québécois des Transports, Robert Poëti, a beau qualifier de prohibitifs les tarifs d'Uber et d'illégaux ses façons de faire, le gouvernement libéral pourrait ne pas légiférer sur ce service avant deux ans. En attendant, le ministre Poëti presse les citoyens de tourner le dos à Uber compte tenu de son caractère illégal.

Plusieurs usagers d'Uber ont eu droit de mauvaises surprises pendant le temps des Fêtes après avoir reçu des factures salées. TVA a présenté le cas d'une citoyenne ayant reçu une facture de 317\$ après une course dans la nuit du Nouvel An pour un trajet qui lui coûte habituellement 75\$ en taxi. D'autres usagers ont dû payer 525\$ cette nuit-là pour une course entre le centre-ville de Montréal et Laval.

C'est qu'Uber ajuste ses prix en fonction de l'achalandage dans certaines zones. Ainsi, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, la demande pour des voitures a bondi et Uber a fait grimper ses tarifs, jusqu'à huit fois les tarifs ordinaires.

Uber fait valoir qu'au moment de la demande de transport, les clients sont avisés de la hausse de tarif qui leur sera imposée. Ils doivent même inscrire eux-mêmes le

«multiplicateur», soit le taux appliqué au tarif habituel. Cette fluctuation des prix n'est pas nouvelle et permet d'inciter davantage de chauffeurs à prendre la route en période de forte demande, soutient Jean-Christophe De Le Rue, porte-parole d'Uber.

## Projets pilotes

«C'est complètement déraisonnable. C'est profiter d'une situation», croit pour sa part le ministre Robert Poëti, qui clame depuis des mois que le service d'Uber est illégal. Mais l'industrie du taxi pourrait devoir attendre deux ans avant que des modifications législatives soient apportées pour contrer Uber, car Québec désire d'abord compléter les quatre projets pilotes lancés cet automne. En entrevue, Robert Poëti ne précise pas d'échéancier, mais il se défend de ne pas agir. «Il y a eu 850 voitures qui ont été saisies. Il faut se le dire», lance-t-il.

Ces projets pilotes visent notamment l'octroi de permis aux véhicules électriques ainsi que l'application de tarifs réduits pendant des périodes déterminées.

D'ici des changements législatifs, le ministre presse les citoyens de ne pas avoir recours aux services d'Uber. Il affirme que la modernisation de l'industrie du taxi engagée au cours des derniers mois et le comportement des citoyens

son des facteurs à ne pas négliger pour contrer Uber: «La meilleure réponse de l'industrie du taxi, c'est d'améliorer le service. Et la meilleure réponse des citoyens pour contrer des situations vécues durant la période des Fêtes, c'est de prendre des taxis légaux. Je pense que tout le monde ensemble, de cette façon-là, on va contrer davantage les gens qui viennent, à mon avis, abuser d'un système sans suivre les règles et profiter seulement de ce qui les intéresse.»

Robert Poëti invite Uber à régulariser sa position, à se plier aux mêmes règles que celles imposées à l'industrie du taxi et à s'acquitter des frais de permis. Rappelons qu'en août dernier, le ministre avait qualifié de «chiffon» la proposition de changements réglementaires soumise par Uber. L'entreprise suggérait également de verser une taxe de 10¢ par course.

De son côté, le Bureau de la concurrence a publié en novembre un avis favorable à l'égard d'Uber, un système qui stimule la concurrence. Mais le ministre Poëti ne partage pas cette opinion. «Uber a des impacts négatifs sur l'industrie du taxi à travers le monde, dit-il. Il y a d'innombrables poursuites. Le Bureau de la concurrence peut avoir une opinion, mais de recommander du transport illégal quand ces gens-là ont prouvé à travers le monde qu'ils ne respectent même pas les ententes qu'ils ont, je mettrais un bémol là-dessus.»

## Nouveau service à Toronto

À Toronto, Uber ne se limite pas à rivaliser avec les taxis. Il empiète maintenant sur les plates-bandes du transport en commun par autobus et tramway, un service géré par la Toronto Transit Commission (TTC). À la mi-décembre, Uber a lancé le service de covoiturage UberHop, qui dessert quatre secteurs de la ville au coût fixe de 5\$ pour l'usager. Uniquement offert aux heures de pointe du matin et du soir selon des trajets prédéterminés, UberHop offre une solution aux tramways ou autobus bondés avec des véhicules pouvant accueillir six passagers. La Ville tente d'ailleurs de déterminer si ce service contrevient à la Loi sur la cité de Toronto, qui accorde le monopole à la TTC en matière de transport en commun.

Jean-Christophe De Le Rue indique qu'UberHop ne cherche pas à concurrencer le transport en commun. «Uber est une option parmi d'autres dans le cocktail de transport. Le compétiteur numéro 1 d'Uber et des autres compagnies de covoiturage, c'est vraiment l'auto solo», affirme M. De Le Rue. Selon lui, il est trop tôt pour dire si un tel service pourrait être implanté à Montréal.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## La Canne à pommeau d'or à un capitaine philippin

La nouvelle année a été soulignée lundi par la traditionnelle remise de la Canne à pommeau d'or, attribuée au premier navire océanique à entrer au Port de Montréal sans escale. Le capitaine du *Vigorous*, le Philippin Jun Eric Aljo Dalipe, était à la barre du bateau, qui a passé les limites du port montréalais le 1<sup>er</sup> janvier à 5h21. Il avait quitté Sohar, à Oman, le 30 novembre.

## FÉCONDATION IN VITRO

## Premiers pas vers la réduction du nombre d'embryons défectueux

ISABELLE PARÉ

Une équipe de recherche du CHUM vient de lever le voile sur l'un des principaux écueils des techniques de fécondation in vitro (FIV), soit le processus à l'origine des anomalies présentes dans environ 50% des embryons générés lors de traitements de l'infertilité.

Dans une recherche publiée lundi dans *Proceedings of the National Academy of Sciences*, le Dr Greg FitzHarris, auteur principal de l'étude, et son équipe ont réussi à démontrer lors de tests réalisés sur des souris que les embryons défectueux, aussi appelés embryons en mosaïque, étaient issus de cellules contenant un micronoyau au tout début du processus de division cellulaire.

«Après plus ou moins trois jours, il y a création d'un micronoyau dans les cellules ou apparaît plus tard l'aneuploïdie, c'est-à-dire l'anomalie du nombre de chromosomes dans la cellule. Quand les embryons sont transférés dans l'utérus, ces anomalies peuvent ensuite mener à des fausses couches ou d'autres problèmes», explique le Dr FitzHarris.

Ce phénomène, qui survient au tout début du processus de division cellulaire, a pu être observé à l'aide de puissants microscopes.

À l'heure actuelle, il est toutefois difficile de savoir avant le transfert dans l'utérus lesquels des embryons générés par la FIV se développeront normalement ou pas, à moins de pratiquer une biopsie cinq jours après la FIV, avant l'implantation. Cette technique, coûteuse, invasive et controversée, n'est pour l'instant utilisée que chez les femmes considérées comme à très haut risque d'échec et de fausses couches, chez les femmes âgées et chez celles atteintes de maladies génétiques.

Si le mécanisme de division cellulaire observé chez les souris se révèle identique chez l'homme, l'élimination dès les premiers jours des embryons comportant un micronoyau pourrait permettre d'éliminer l'implantation de ceux

atteints de défauts chromosomiques. Le pourcentage d'embryons «anormaux» peut atteindre 80% chez les femmes de plus de 40 ans. «Notre étude démontre qu'il y a un lien entre la création d'un micronoyau et l'apparition de l'aneuploïdie. L'espoir, c'est de pouvoir détecter dès les premiers jours les embryons à risque et de prévenir notamment des problèmes comme la trisomie 21», ajoute le chercheur britannique, qui a rejoint les rangs du Centre de recherche du CHUM avec trois de ses collègues il y a 18 mois.

## Biopsie controversée

Présentement, les biopsies préimplantatoires, destinées à limiter les embryons anormaux, demeurent hautement controversées, affirme le Dr Jacques Kadoch, directeur médical de la Clinique de procréation assistée du CHUM. Bien que peu utilisée au Canada et en Europe, cette technique de sélection des embryons, largement pratiquée dans certaines cliniques américaines, est assimilée à de l'eugénisme. «Pour l'instant, on ne détruit pas les embryons qui comportent des anomalies, car il y a tout un débat scientifique autour de ces anomalies. Est-ce qu'on est en train de jeter des embryons qui deviendraient des enfants parfaitement normaux plus tard? Certaines anomalies ne peuvent affecter que l'enveloppe de la cellule, certains embryons ont la faculté de s'autoréparer. Le problème, c'est que nous ne pouvons savoir au départ l'impact des embryons en mosaïque», dit-il. Plus encore, de nombreux enfants conçus de façon naturelle présentent des anomalies génétiques qui n'ont aucun impact sur leur santé.

Selon le Dr Kadoch, même si cette découverte n'a pas encore d'application pratique en clinique, elle ajoute un élément clé au savoir du développement embryonnaire qui pourrait éventuellement faciliter la sélection des embryons les plus susceptibles d'être viables.

Le Devoir

BELLECHASSE

## Les mauvaises odeurs persistent au site d'enfouissement à Armagh

ISABELLE PORTER

à Québec

À Armagh, dans Bellechasse, les odeurs fétides persistent aux abords du site d'enfouissement tout en alimentant les tensions locales. Avant Noël, la MRC a offert à deux résidents une indemnité pour leur permettre d'habiter ailleurs durant l'hiver, mais ils ont refusé.

La maison où vivent Sophie Thibeault et son garçon de sept ans est à environ 600 mètres du «lieu d'enfouissement technique» (LET). Parfois, l'odeur est telle qu'elle l'incommodait même à l'intérieur de la maison.

«Ça sent les œufs pourris, une odeur de fosses septiques, explique-t-elle. Mais le problème, c'est que ce n'est pas juste une odeur. Ce sont des gaz. [...] On sait que ça représente vraiment un danger pour la santé.» Les gaz en question sont du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) et des composés organiques volatils (COV). «Ça donne des sécrétions à la gorge, des essoufflements, des genres de palpitations cardiaques aussi», explique M<sup>me</sup> Thibeault en concédant que les épisodes sont moins forts et fréquents qu'avant.

Les premiers remontent à 2010. Depuis, M<sup>me</sup> Thibeault et

son voisin Robert Martineau ont déjà demandé à la MRC de racheter leurs propriétés qui, disent-ils, sont devenues invendables. Sans succès.

Plus récemment, M<sup>me</sup> Thibeault a fait une nouvelle demande plus modeste de «délocalisation temporaire» pour qu'on lui paye un logement ailleurs pendant la durée de l'hiver.

Les odeurs sont particulièrement fortes lorsqu'il fait froid. «C'est à cause de la pression atmosphérique qui est plus basse l'hiver», explique Pauline Rodrigue, l'une des résidentes touchées qui siège au comité de vigilance du site d'enfouissement. «Au lieu de monter dans l'atmosphère, les gaz restent au ras du sol.»

## Offres refusées

Avant Noël, la MRC a offert à M<sup>me</sup> Thibeault et son voisin la somme de 2500\$ chacun pour les indemniser. L'offre a ensuite été portée à 3000\$. En contrepartie, on leur demandait de prélever des échantillons pour contribuer à une étude sur le problème, commandée au CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec). La MRC exigeait aussi des deux propriétaires «qu'ils renoncent à tout droit et recours» contre elle relativement aux inconvénients pas-

sés et pour l'hiver 2015-2016.

C'est pour cela que M<sup>me</sup> Thibeault et M. Martineau ont refusé. «C'est un contrat pour nous clouer le bec, pour qu'on n'ait aucun droit de critiquer, dit-elle. Ils ont voulu nous acheter.»

Le Devoir a tenté de joindre le personnel de la MRC lundi, mais leur retour au travail est prévu pour mercredi.

Rappelons que dans son offre aux résidents, elle dit n'être «aucunement responsable» du problème. Elle affirme plutôt que c'est le ministère du Développement durable qui est en cause, comme l'a statué un jugement en sa faveur en décembre 2014.

Malgré les froids observés dans la journée, M<sup>me</sup> Thibeault

disait ne pas avoir subi d'odeurs nauséabondes lundi. «Aujourd'hui, il n'y en a pas eu, ça dépend beaucoup des vents», dit-elle.

Le dernier épisode qu'elle a signalé à la MRC remonte au 2 décembre. Ce jour-là, on percevait les odeurs seulement dehors. Le signallement précédent remontait au 19 novembre et, cette fois, ça puait aussi à l'intérieur. Elle ignore s'il y en a eu pendant le congé des Fêtes parce qu'elle n'y était pas. «L'an passé, on en avait eu et l'année d'avant aussi, alors maintenant, on ne prend plus de chance. On s'en va.»

Le Devoir



## Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## Sudoku

par Fabien Savary

3	1				4	8	
		6	5	1			2
5			8	4			
			6				1
		4		9	5		
		8			6	4	
4			5	7		1	
6							3
		9			3		

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3180

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier numéro

1	2	8	6	4	3	9	5	7
6	4	7	5	1	9	8	3	2
5	3	9	7	2	8	1	4	6
3	8	1	4	6	5	2	7	9
7	6	4	8	9	2	5	1	3
2	9	5	1	3	7	6	8	4
4	7	6	9	5	1	3	2	8
9	5	3	2	8	4	7	6	1
8	1	2	3	7	6	4	9	5

3179

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary  
En exclusivité sur le site des Mordus  
[www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com)

## ÉDITORIAL

## PROJET DE BOULEVARD URBAIN À QUÉBEC

## Capitale autoroutière

L'abandon d'un autre projet qui aurait fait reculer un peu l'aspect « capitale autoroutière » de Québec a quelque chose de désolant. On dirait parfois que la Capitale a l'ambition de devenir Los Angeles, avec toujours plus d'autoroutes, toujours plus larges. Régis Labeaume devrait tenter de faire le contre-poids, mais...



avec la construction d'un nouvel amphithéâtre, la promesse avait été faite de requalifier en boulevard urbain une partie d'un des axes nord-sud de Québec (celui de l'est de la ville), l'autoroute Laurentienne. Il s'agissait d'intégrer l'amphithéâtre dans une trame urbaine. Depuis 2010, d'études en études, des firmes d'ingénieurs s'ingénient à saper cette vision des choses; ce qui réjouit le ministère des Transports du Québec, évidemment. C'est le cas d'un rapport de Dessau dont *Le Soleil* dévoilait les grandes lignes lundi. « Les coûts très importants qui sont requis n'auraient pas été compensés par de nouvelles rentrées fiscales correspondant aux nouveaux développements », peut-on y lire.

Pourtant, dans plusieurs administrations municipales éclairées, on cherche à faire reculer l'autoroute. Une autoroute coupe une ville en deux de manière aussi brutale et étanche qu'un chemin de fer. Elle installe un corridor où les êtres humains sont bannis, à moins qu'ils soient cloîtrés dans un habitacle d'automobile. Plus possible pour un piéton de traverser, à moins qu'il ne le fasse sur des passerelles en béton qui forcent des détours importants. Pour ces raisons, Québec a défaut dans les années 1990 le « mur de la honte », cette autoroute immonde qui longeait le Parlement de Québec. Avec bonheur! Les rues transversales de ce quartier ont été retissées. Les humains bipèdes et à vélo ont, depuis près de 20 ans, pris conscience qu'ils pouvaient y circuler sans risquer la mort. Et le « trafic » n'y est pas plus complexe qu'avant.

Pour les mêmes raisons, Montréal a défaut l'écheveau délirant de l'échangeur des Pins. Actuellement, elle est en train de ramener l'autoroute Bonaventure au sol afin d'humaniser l'entrée au centre-ville. Imaginez si l'on appliquait la logique de Dessau à la construction de nombreuses autoroutes sur pilotis au Québec!

On pourrait là aussi conclure que « les coûts très importants qui sont requis [ne sont] pas compensés par de nouvelles rentrées fiscales correspondant aux nouveaux développements »! En effet, il faut refaire les pilotis tous les 25 ans, car ils sont grugés par le temps et les sels de déglacage. En plus de représenter des barrières infranchissables (donc des coûts de transport pour les piétons), les autoroutes en ville impliquent en plus des coûts « esthétiques » non comptabilisés par les firmes d'ingénieurs et les fonctionnaires obsédés par la fluidité automobile.

Le début de l'autoroute Laurentienne à Québec, au sud, jusqu'à la rivière Saint-Charles, est une horreur qui coupe des quartiers urbains ayant un fort potentiel de densification et de diversification urbaine: Limoilou, Saint-Sauveur et Saint-Roch. Des quartiers populaires qu'on a déjà assez brisés à coup de décisions d'aménagement brutales, au premier chef la construction des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Paradoxalement, la ville souhaite construire un écoquartier à Pointe-aux-Lièvres, tristement bordée par l'autoroute Laurentienne. Mais pour les ingénieurs, rien ne presse: « La recomposition urbaine de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Wilfrid-Hamel doit s'envisager sur un horizon de 20, 30 ou même 40 ans. » (Pourquoi ne pas engager des architectes, des urbanistes et des designers urbains dans ces décisions?)

On plaidera évidemment les coûts élevés: entre 186 et 297 millions de dollars. Et une certaine opinion publique de Québec est féroce attachée à ses chères autoroutes (de plus en plus congestionnées). Elle est d'ailleurs prête à accepter dans l'enthousiasme une dépense de plus de 400 millions pour élargir l'autoroute Henri-IV sur quelque deux kilomètres.

Quand on lui a demandé, début décembre, s'il y aurait, dans les prochaines années, des dépenses aussi clinquantes que le Centre Vidéotron, le maire de Québec, Régis Labeaume, a hésité, puis eu un moment de franchise: « Tu peux pas faire mieux qu'un amphithéâtre, ici, à Québec. Il n'y a pas un projet qui va arriver... » Puis, il s'est ravisé, en éclatant de rire: « Oui, c'est vrai, il y a le SRB! » Le Service rapide par bus, en effet, désengorgerait un peu les autoroutes, pouvant rendre plus envisageable la transformation de nombreux tronçons en boulevards urbains, humains. Encore faut-il que le premier magistrat y croie vraiment...

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## L'autoportrait manquant

Justin Trudeau, ce « kid kodak », véhicule son image de jeune premier ministre moderne par la multiplication des autoportraits que l'on voit un peu partout. D'ailleurs, son gouvernement a créé des impressions de rapprochements avec les autochtones, avec les femmes (parité hommes-femmes dans son cabinet) et avec la classe moyenne, qu'il cible avec des baisses d'impôts. De plus, grâce à un procédé « Photoshop » politique, il a tenté de recadrer les politiques désastreuses de Harper au niveau international, en déplaçant le focus vers le centre.

Cependant, il refuse de retoucher la photo de 1982 où son père siège à côté de la reine pour la signature de la nouvelle Constitution canadienne avec son préambule enchâssant la Charte des droits, en excluant le Québec du portrait constitutionnel. En effet, *La Presse canadienne* titrait le 17 décembre 2015 « Trudeau ne voit aucune raison de rouvrir la Constitution, pas même pour y inclure le Québec ». Ce message d'exclusion ne pouvait être plus clair, le Québec devra continuer d'être un figurant dans la mosaïque anglophone canadienne, et ce, malgré la forte cohorte de députés en provenance du Québec.

Également, c'est un cliché d'affirmer que le premier ministre Couillard projette un flou photographique quand il s'aventure sur le terrain constitutionnel. Il préfère retourner l'objectif en direction du chef de l'opposition pour faire ressortir de vieux négatifs de peur.

M. Trudeau, le Québec attend de votre part cet autoportrait manquant qui reconnaîtrait le caractère distinct du Québec et qui affirmerait sa spécificité en le plaçant à égalité sur le plan canadien.

Marcel Perron  
 Neuville, le 3 janvier 2016

## Un peu moins d'amour...

Cher gouvernement, Ça fait plusieurs lunes que je veux te le dire personnellement. Tu m'aimes trop! Eh bien, oui, tu passes ton temps à m'écrire, à me téléphoner, à m'envoyer toutes sortes de demandes de paiement, de révision. En plus, tu m'envoies toutes sortes de paperasses pour m'informer de tes réalisations. Je sais que tu ne peux vivre sans moi, mais un peu de distance entre nous me ferait du bien.

Chaque fois qu'on me remet une facture, ton pseudonyme de trois lettres y apparaît. C'est rendu que je te vois dans ma soupe, dans mon auto, dans mes souliers. Je te vois partout. Bien, oui, je sais... Tu as beaucoup de monde à ton service et tu dois les faire travailler. Je te le dis honnêtement, tu m'exaspères. Tes incursions constantes dans ma vie privée sont exagérées. Parfois, je me demande si je ne devrais pas tout te léguer immédiatement.

J'ai une question comme ça, en passant. Si je démissionne de mon poste de contribuable, aurai-je droit à une prime de départ? Mais revenons à nos moutons. Je sais que tu vas me chérir le restant de mes jours. Mais peux-tu faire une chose

pour moi? Peux-tu diminuer ton amour pour moi?

Denis Coulombe  
 Le 3 janvier 2016

## Et la pollution sonore?

Est-ce que je peux y croire? Qu'enfin ça va démarrer une bonne fois pour toutes, l'importance de la pollution sonore? Il y a plus de 20 ans que je fais des démarches au sujet du bruit dans mon coin. Je demeure à Joliette dans le quartier Sainte-Thérèse, qui est entouré au nord de l'usine Bridgestone, à l'est de la cimenterie Holcim et au sud d'un parc industriel et de l'accès à l'autoroute 40, en plus d'installations d'Hydro-Québec et de la carrière BGR. Est-ce assez pour avoir du bruit à votre goût?

Comme il est mentionné dans votre reportage « La pollution sonore coûte cher au Québec », du 29 décembre 2015, toutes les parties concernées, la ville, les différents ministères, les compagnies, etc., se renvoient la balle, car chacune a une petite part de responsabilités selon ses propres règlements. Trop souvent, les décideurs de ces entreprises nous disent qu'ils sont limités dans leurs décisions par la lenteur ou l'inaction des autres. [...]

Ça fait longtemps que j'essaie de leur faire prendre conscience que le bruit est dommageable pour la santé, mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre et plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. [...]

Claude Geoffroy  
 Joliette, le 29 décembre 2015

## LIBRE OPINION

## Pour 2016, souhaitons-nous... du discernement

JANA HAVRANKOVA

Médecin endocrinologue, Saint-Lambert

Ingénieurs corrompus, enseignants incompétents, policiers violents, politiciens malhonnêtes, assistés sociaux paresseux: un vent de généralisations abusives souffle sur notre société. Les médecins étaient relativement épargnés jusqu'à récemment. À présent, il est devenu de bonne guerre de dénigrer les médecins, qui ne seraient pas assez performants, seraient trop payés et sans doute coupables de tricheries pour ce qui est de la facturation à la RAMQ. De plus, ils se prennent, dit-on, pour les seigneurs et maîtres de notre système de santé. Tentons d'analyser calmement ces accusations.

Les médecins ne sont pas assez performants. Un postulat simple veut que la productivité du médecin se mesure en fonction du nombre de patients rencontrés par unité de temps. En fait, ce type de productivité appliqué à la pratique médicale serait probablement le pire de tous. Le temps qui devrait être alloué à la rencontre dépend beaucoup du problème — ou des problèmes — de chaque personne. Une otite chez un enfant et un diabète avec des complications chez une personne âgée en perte d'autonomie n'exigeront évidemment pas le même temps. La productivité d'un mé-

decin devrait être mesurée selon l'amélioration ou la disparition des malaises chez le patient, en diminution des visites des patients aux urgences et en réduction des consultations futures pour ce même problème.

Ce type d'évaluation s'avère complexe, et les modalités n'en sont pas déterminées. Les chercheurs en santé publique devraient se pencher là-dessus. Une telle mesure de productivité permettrait de cerner les stratégies les plus pertinentes et de les appliquer à l'ensemble des médecins.

Les médecins sont trop payés. La rémunération des médecins varie énormément non seulement entre les omnipraticiens et les spécialistes, mais aussi entre différentes spécialités médicales et à l'intérieur même de chaque spécialité. Toute personne intéressée peut le constater en consultant le site Santé inc. sous la rubrique Statistiques salariales. Contrairement à ce qui a été rapporté dans les médias, la rémunération des médecins ne constitue pas un secret: les revenus y sont clairement présentés par spécialité et par mode de rémunération (à l'acte, à forfait, mixte). On y apprend, par exemple, qu'environ 10% des médecins gagnent moins de 100 000 dollars par année. Environ le même pourcentage de médecins facture plus de 500 000 dollars, surtout dans les spécialités

qui nécessitent des investissements et un soutien technique importants et coûteux, comme l'ophtalmologie ou la radiologie.

On pourrait donc conclure que certains médecins sont très bien payés, mais ils ne mettent certainement pas la totalité de ces montants dans leur poche. Rappelons que les médecins financent à même leurs revenus le fonctionnement de leur cabinet et ne possèdent aucun avantage social (congrès de maladie, vacances, régime de retraite).

Les médecins trichent dans la facturation. Sans doute, comme dans toutes les sphères de la société, des tricheurs se trouvent malheureusement parmi les médecins. Toutefois, l'ampleur du phénomène demeure inconnue. La RAMQ possède les outils nécessaires pour mettre frein à une facturation abusive. Elle peut, de façon aléatoire, effectuer des vérifications auprès des personnes qui ont fait l'objet de la facturation. En fait, je sais qu'elle le fait, puisqu'un patient m'en a fait part: la RAMQ l'a contacté pour vérifier s'il m'a vu à une date précise. J'ignore cependant la fréquence et l'étendue de ces vérifications. Il serait également facile pour la RAMQ de comparer la facturation avec les notes au dossier, où chaque visite doit être consignée, en effectuant une visite à l'improviste chez le médecin. Par ailleurs, à l'heure de

l'informatisation de toute la facturation, la RAMQ pourrait envoyer un relevé de visites facturées par les médecins à une fraction (10%?) des citoyens en les invitant à confirmer ou infirmer ces rencontres. À la fin de la décennie, on aura fait le tour de toute la population!

Les médecins sont les seigneurs et maîtres de notre système de santé. Les médecins décident du fonctionnement de leur cabinet. Bien entendu: il s'agit de leur propriété! Par contre, à l'hôpital, c'est l'administration qui détermine le nombre et l'horaire des consultations externes pour chaque médecin. L'administration décide quel type de personnel sera employé dans les cliniques externes — nutritionnistes, infirmières, secrétaires — et quel en sera le nombre. Le quota de lits dont disposera chaque service dans l'hôpital et le nombre de salles d'opération ouvertes dépend également de l'administration de l'hôpital. Ainsi, à l'hôpital, l'autonomie des médecins est sévèrement limitée.

Il est pénible de se trouver injustement au banc des accusés: toutes les personnes abusivement amalgamées à des déviants dans leur groupe peuvent en témoigner. Il est indigne d'une société démocratique et instruite de procéder à de tels amalgames. Souhaitons-nous davantage de discernement et de dialogue serein pour 2016!

## IDÉES

DISCOURS DE VICTOIRE DE JACQUES PARIZEAU

Ce 1<sup>er</sup> janvier, j'ai pleuré

J'en veux à tous ceux qui n'ont pas eu confiance en nous il y a 20 ans

GABRIEL LAURENCE-BROOK

Étudiant de 21 ans de Québec

**J**e ne pense pas être le seul à pouvoir dire qu'en ce matin du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le visionnement d'un extrait du discours de Jacques Parizeau en cas de victoire du Oui en 1995 m'a fait vivre beaucoup de choses. J'ai braillé. Ça m'arrive rarement, mais clairement, ce discours inédit venait toucher une corde sensible chez moi. La dernière fois que ça m'était arrivé, c'était lorsque j'avais pleuré de fierté collective en visionnant « Un grand tonnerre », une vidéo revenant sur les événements du Printemps érable qu'on peut trouver sur YouTube.

Mais cette fois-ci, le sentiment qui m'habite est différent. J'ai passé la journée à essayer de trouver un mot pour le décrire. N'en déplaise à Nietzsche, lui qui semble toujours là pour me juger sévèrement, le seul mot que j'ai trouvé est « ressentiment ». Oui, j'en veux à certaines personnes. Ce sentiment est loin d'être noble, mais c'est celui qui se présente à moi spontanément.

J'en veux à tous ceux qui n'ont pas eu confiance en nous. J'en veux à tous ceux qui ont été assez naïfs pour croire aux promesses de réformes, à tous ceux qui ont cédé à la peur ou au mépris. J'en veux à tous ceux qui ont magouillé, à ceux qui ont profité de ce moment pour démontrer leur haine ou leur dédain de la démocratie. J'en veux à ceux qui nous ont fait manquer le bateau. J'en veux à ceux dont le vote a condamné toute une génération à recommencer — encore! — la longue et difficile tâche de convaincre un peuple colonisé de se libérer de ses chaînes et de sa dépendance.

Plus égoïstement encore, j'en veux à ceux dont l'inaction m'a condamné, moi, à lutter contre la fatigue culturelle qui nous habite, contre ce carcan de la torpeur et de l'hébétéude qui nous enferme dans le *statu quo* depuis 20 ans. J'en veux à ceux qui m'obligent aujourd'hui à avoir encore l'air d'un extrémiste lorsque je parle de liberté en citant Falardeau ou même René Lévesque; ceux qui m'obligent à supporter encore aujourd'hui les regards d'exaspération ou de mépris lorsqu'on ose rappeler la réalité de notre condition dans le Canada; ceux qui m'obligent à être *persona non grata* dans de plus en plus d'institutions qui considèrent que parler d'indépendance est un crime passible d'exclusion et de marginalisation.

J'en veux à ceux dont le vote a fait en sorte que je doive aujourd'hui me demander si la simple publication de ce texte suffira à me faire évincer d'organisations jeunesse non partisans auxquelles je tiens particulièrement; qu'eussé-je l'ambition de m'inscrire au Barreau ou de briguer un poste dans la fonction publique, la simple publication de ce texte ne serait alors rien de moins qu'un hara-kiri en bonne et due forme. Quel pays normalement



CAPTURE D'ÉCRAN

« Je ne pense pas être le seul à pouvoir dire qu'en ce matin du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le visionnement d'un extrait du discours de Jacques Parizeau en cas de victoire du Oui en 1995 m'a fait vivre beaucoup de choses. »

constitué oserait faire de son indépendance un tabou aussi insurmontable?

J'en veux à ceux qui me condamnent à écouter Stéphane Dion répéter inlassablement que le Québec n'aurait pas le droit d'être indépendant; qui me condamnent à entendre tous ces arguments de droit constitutionnel sur le consentement tacite — arguments que l'on n'accepterait jamais s'il s'agissait du viol d'une personne et de son droit au consentement, mais qu'on semble accepter lorsqu'il s'agit de celui d'une nation.

J'en veux à tous ceux qui me forcent à entendre que nous sommes tellement chanceux d'avoir un nouveau gouvernement prêt à nous enligner sur des « voies ensoleillées », alors qu'il faudrait plutôt se demander quelles sont les raisons qui nous poussent à accepter que ce soit d'autres qui décident de nous imposer 10 ans de grande noirceur.

Certes, les récentes années ont démontré que le Québec n'a pas besoin des autres pour se trouver des tyrans prêts à cogner sur des

étudiants pour gagner des votes. Un coup de matraque fait aussi mal, qu'il soit commandité par Sa Majesté ou par un roi-élu *made in QC*. Mais j'en veux quand même à ceux qui ont fait en sorte que de tels arguments puissent être utilisés pour s'empêcher encore d'avoir confiance en nous-mêmes, ce que personne n'aurait pensé faire si ce choix avait été tranché définitivement 20 ans plus tôt. La vraie solution pour empêcher les abus de pouvoir, ce n'est pas de le diluer dans une grande mare d'intérêts souvent contraires; c'est de profiter de la construction d'un nouveau régime pour se prévoir des mécanismes de contre-poids qui nous appartiennent et qui nous ressemblent.

J'en veux à ceux qui me poussent à avoir encore l'entière confiance du fardeau de la preuve, alors qu'on ne se demande jamais ce que nous avons encore à gagner à rester dans le régime canadien. Posons-la, cette question, à Justin Trudeau, et voyons s'il aura contrairement à l'habitude autre chose à dire que quelques mots balbutiés autour du concept de péréquation. En-

fin, j'en veux à tous ceux qui ont fait en sorte que j'ai dû subir de voir la cause de ce pays qui aurait dû naître travestie par de nombreuses tentatives malheureuses de détournement qui resteront dans les annales pour tout ce qu'elles ont provoqué de honte ou de dégoût chez la jeune génération.

J'ai bien conscience de tourner ainsi le couteau dans une plaie encore vive pour plusieurs. De rejeter en quelque sorte la faute sur mes aïeux pour ce que je me sens impuissant à faire encore aujourd'hui. Mais on dit souvent que le problème avec les « générations futures », c'est qu'elles ne sont jamais là pour être consultées lorsqu'un choix présent les affecte. Eh bien, 20 ans plus tard, une génération est là pour dire ce qu'elle pense du choix malheureux qui a été fait.

Bref, en ce 1<sup>er</sup> janvier au matin, j'ai pleuré de rage et de colère. J'aurais préféré pleurer de fierté collective... Mais la fierté, ça se mérite. Et on a encore du travail à faire pour mériter d'être fiers.

## CRISE DES MIGRANTS

## Un souverain égoïsme

Il est temps de remettre en question le principe de souveraineté de l'État

RYOA CHUNG

Professeure agrégée au Département de philosophie de l'Université de Montréal

**L**a souveraineté de l'État est un concept central du droit international. Il est devenu un lieu commun de désigner le traité de Westphalie, qui mit fin à la guerre de Trente Ans en 1648, comme le point de départ de la conception moderne de l'ordre mondial. En effet, l'État-nation moderne est né des cendres des guerres de religion qui déchirèrent l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Le paradigme westphalien du droit international émergea donc comme une sorte de consensus politique au sujet des prérogatives légitimes des États. Il se caractérise notamment par trois grands attributs de la souveraineté, soit le principe de l'autodétermination politique, le principe de l'intégrité territoriale et le contrôle de l'attribution de la citoyenneté.

À l'ère de la mondialisation, on a fait grand cas du caractère obsolète du modèle westphalien en affirmant que

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, un extrait du numéro 310 de la revue *Liberté* ([revueliberte.ca](http://revueliberte.ca)).



les structures d'interdépendance économique et politique entre les États remettaient en cause leur capacité intégrale d'autodétermination. La crise économique

d'envergure internationale qui a frappé les pays industrialisés en 2008 et révéla leur vulnérabilité interdépendante en a effectivement bien démontré la caducité.

Les problèmes environnementaux tels que les changements climatiques sont aussi des illustrations exemplaires des enjeux transnationaux qui exigent, en théorie, des modalités inédites de coopération internationale. Lorsque la sécurité nationale des États est mise en danger, comme ce fut le cas pendant la menace de pandémie du SRAS en 2003, on peut constater que les États souverains font preuve d'une grande coopération transnationale sans frontières. Elle s'exprime, essentiellement, dans la coordination des protocoles de sécurité mis en place dans les aéroports, tantôt pour exorciser la menace fantasmée d'une pandémie de l'Ebola, tantôt pour piéger des présumés terroristes, et tantôt pour contrôler les documents d'identité des migrants de manière si implacable que des centaines de milliers de personnes fuyant l'horreur n'ont pas d'autre

choix que de prendre la mer au péril de leur vie.

## Une détresse commune

Alors que 95 % des réfugiés syriens se retrouvent au Liban, en Jordanie, en Égypte, en Turquie et en Irak (selon Amnesty International), plusieurs pays d'Europe font preuve d'une fermeté indécise en invoquant, notamment, des craintes islamophobes face à ces populations en bonne partie musulmanes.

Toutefois, la crise des réfugiés n'est pas exclusivement un « problème européen », mais une crise internationale qui doit aussi interpeller les pays riches et puissants des autres continents, ne serait-ce qu'au nom de l'entraide humanitaire, ou d'une responsabilité causale partagée dans la dégénérescence du conflit en Syrie. Mais ce « nouvel ordre mondial », tel que le clamait Bush père en référence à l'effondrement du bloc soviétique, n'a pas réellement remis en cause la souveraineté des États. Du moins, pas en ce qui concerne le contrôle absolu de leur intégrité territoriale et de l'attribution du sta-

tut de citoyenneté. Les frontières nationales érigent toujours des murs infranchissables, tel ce mur anti-immigration construit par le gouvernement hongrois à sa frontière avec la Serbie.

On a fait grand cas de la distinction terminologique entre réfugié et migrant. C'est avec raison que le droit international distingue les deux statuts. Toutefois, la compréhension familière de cette distinction laisse penser que la situation des migrants est moins désespérée que celle des réfugiés. C'est souvent le cas, mais pas toujours. La situation des migrants africains qui ont traversé la Méditerranée à bord d'embarcations dérisoires pour aboutir à Lampedusa, du moins ceux qui ont survécu aux naufrages, et le phénomène des enfants non accompagnés, que leurs parents laissent voyager seuls à travers l'Amérique centrale dans l'espoir qu'ils atteindront les frontières américaines, témoignent d'une détresse commune.

Qui se souvient du périple tragique du Saint Louis qui, en 1939, avait à son bord plus de

900 juifs allemands en quête d'un refuge politique? Pendant plusieurs semaines, le Saint Louis vogua sur les eaux internationales à proximité des États-Unis et du Canada en attendant d'une main ouverte. Il dut retourner en Europe, où près du tiers des passagers périt finalement dans les camps de concentration.

La situation en 2015 est la pire crise des réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale. Malheureusement, il nous faut peut-être des tragédies hautement médiatisées, comme celle des plages de Bodrum, pour faire comprendre que l'inaction collective des pays souverainement puissants de l'OCDE est véritablement meurtrière en des circonstances qui réclament une action urgente. Ainsi en est-il des frontières étanches entre les pays et de nos capacités morales et politiques de solidarité à l'ère de la « mondialisation ».

◆ ◆ ◆  
Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [arobitaile@ledevoir.com](mailto:arobitaile@ledevoir.com) et [gtaillifer@ledevoir.com](mailto:gtaillifer@ledevoir.com).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Paulline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retino-Panzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Cirino et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

## ACTUALITÉS

## CHARLIE

SUITE DE LA PAGE 1

Manifestement, cette caricature n'y contribue pas au moment où l'on a besoin de se retrouver côte à côte. Elle vise l'ensemble des croyants des différentes religions. Il faut respecter la liberté d'expression pour les journalistes, mais aussi la liberté d'expression des croyants. Ce responsable religieux proche des autorités politiques marocaines dit ne pas se reconnaître « dans cette image de Dieu contraire aux valeurs véhiculées par les religions monothéistes. »

## « Rire du religieux »

« C'est quand même très violent et très insultant à l'égard des religions », a renchéri Abdallah Zekri sur la chaîne d'info BFMTV. Le président de l'Observatoire national contre l'islamophobie du CFCM visait tout particulièrement l'éditorial du même numéro signé par Riss. Dans la plus pure tradition pamphlétaire du magazine, le dessinateur, qui est aussi directeur de la publication, dénonce les « fanatiques abrutis par le Coran » et « culs-bénits venus d'autres religions » qui avaient souhaité la mort du journal pour avoir osé « rire du religieux ». Un an après avoir été lui-même grièvement blessé dans l'attentat, Riss conclut : « Ce ne sont pas deux petits cons encagoulés qui vont foutre en l'air le travail de nos vies. Ce n'est pas eux qui verront crever Charlie. C'est Charlie qui les verra crever. »

La réaction a été nettement plus modérée chez les responsables catholiques. Selon M<sup>gr</sup> Di Falco, « dire que les religions voulaient la mort du journal, cela ne veut rien dire. C'est quoi, les religions ? Ce sont des personnes, et personne ne réclamait la mort du journal. » L'évêque de Gap dit cependant vouloir « traiter cet éditorial par l'indifférence ». L'abbé Amar, du diocèse de Versailles, rappelle de son côté que parmi les morts des attentats de janvier, « il y a eu des croyants qui ont été enterrés dans des églises. Les familles des victimes vont être insultées quand elles vont voir cette caricature. »

## « Bien-pensance sirupeuse »

Contrairement à ses vis-à-vis, le président de la Fédération protestante de France, François Clavairoly, se félicite presque de cette une. « Ce dessin n'est pas un dessin de Dieu, dit-il. C'est le Dieu de Charlie Hebdo. Le décalage fait qu'on peut en rire. D'ailleurs, ce n'est pas très surprenant, c'est même réconfortant de voir que, malgré tout ce qui s'est passé, cette vision peut encore avoir droit de cité dans la presse française. »

Dans la classe politique, plusieurs élus de droite et de gauche ont aussi défendu la liberté de blasphémer de Charlie Hebdo. D'autres, comme l'ancienne ministre de droite Rachida Dati, se sont dits « heurtés ».



Un employé d'une imprimerie située près de Paris scrute les pages de l'édition spéciale de Charlie Hebdo qui sera en kiosque en France dès mercredi.

« Ce ne sont pas deux petits cons encagoulés qui vont foutre en l'air le travail de nos vies. Ce n'est pas eux qui verront crever Charlie. C'est Charlie qui les verra crever. »

Extrait de l'éditorial de Riss, dessinateur et directeur de la publication satirique

À l'exact opposé, sur le site Atlantico, le journaliste et historien Benoît Rayski a même reproché à Charlie Hebdo de faire dans la « bien-pensance sirupeuse » en incriminant toutes les religions sans discrimination au lieu de désigner l'islam. Surtout, ironise-t-il, « ne vous fiez pas aux apparences qui tendent ces derniers temps à accuser une religion d'être un peu plus agitée que les autres. » Dans la Revue des deux mondes, Valérie Toranian a salué l'« édito [de Riss] en forme de bras d'honneur » contre les « idiots utiles » de l'islamisme. Sur Internet, on n'a pas non plus manqué de s'écharper.

Toute la semaine, des commémorations sont prévues afin de rappeler les attentats des 7 et 10 janvier. Ce mardi soir, la chaîne culturelle Arte programmera pas moins de quatre documentaires. Les chaînes France 2 et France 5 y consacreront respectivement une et deux soirées entières. Jeudi, des rassemblements sont prévus dans plusieurs villes de France afin d'honorer la mémoire des dessinateurs tombés sous les balles des djihadistes. Le président François

Hollande a choisi cette journée pour présenter ses vœux aux forces de sécurité. Samedi, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) organisera une cérémonie devant l'épicerie Hyper Cacher où Amedy Coulibaly avait pris des clients juifs en otage.

Dimanche, place de la République, plus de mille personnes, parents des victimes, blessés, témoins et personnalités politiques sont attendus. Un chêne sera planté sur la place et Johnny Hallyday, pourtant souvent égrillé par Charlie Hebdo, interprétera Un dimanche de janvier, évoquant les manifestations qui avaient réuni près de quatre millions de personnes en France le 11 janvier 2015. « En 2006, quand Charlie publia les caricatures de Mahomet, personne ne pensait sérieusement qu'un jour tout ça finirait dans la violence », écrit Riss dans son éditorial. [...] On voyait la France comme un îlot laïc, où il était possible de déconner, de dessiner, de se marrer, sans se préoccuper des dogmes, des illuminés. »

Le Devoir

## ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

Pourtant, depuis le 18 octobre 2010, la légalisation de l'école passerelle n'a pas mené au cataclysme annoncé. La ruée vers l'école anglophone, tant crainte, ne s'est pas avérée. À vrai dire, les écoles passerelles semblent avoir perdu la cote, tout comme les écoles anglophones publiques et privées subventionnées, révélant des données obtenues par Le Devoir.

De l'entrée en vigueur de la loi, en 2010, à la fin décembre 2015, le gouvernement du Québec a traité 519 demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Du lot, 429 demandes ont été acceptées, 86 refusées, et 4 dossiers demeuraient à l'étude auprès des fonctionnaires du ministère de l'Éducation.

Le nombre de demandes présentées chaque année a chuté de moitié entre 2010-2011 et cette année, passant de 141 en 2010 à 62 aujourd'hui. Seuls 55 ont finalement obtenu le feu vert cette année.

## L'école passerelle, « un épouvantail »

« Tout ça, ce n'était qu'un épouvantail », lance aujourd'hui Sylvia Martin-Laforge, la directrice générale du Québec Community Groups Network (QCGN), le principal organisme porte-parole de la minorité anglo-québécoise. Elle juge que la communauté de langue anglaise a souffert de cet épisode qui a fait la manchette pendant des années, au gré de l'adoption des mesures législatives pour encadrer la pratique et des jugements visant à casser celles-ci.

« Le nombre d'étudiants qui allaient aux écoles passerelles était minime, dès le départ. On en a fait une montagne. Nous avons toujours dit que ce n'était pas une menace à la langue française et au système d'éducation francophone. C'est devenu un sujet très politisé, très émotif. On parle aujourd'hui d'une soixantaine de jeunes chaque année. Une soixantaine ! » Près d'un million de jeunes fréquentent les écoles québécoises de langue française.

Celui qui a défendu bec et ongles devant les tribunaux la cause de ces parents allophones et francophones, le juriste Brent Tyler, ne s'étonne guère de la dégringolade du nombre de demandes de type « passerelle ». « Ils ont employé une massue pour tuer un moustique en votant cette loi. Ça n'a jamais été un phénomène répandu. À mon sens, la loi actuelle est inconstitutionnelle, car elle exclut d'emblée un nombre excessif de gens », dit-il.



Près de 2000 personnes avaient manifesté en octobre 2010 contre l'adoption de la loi visant à encadrer les écoles passerelles (le projet de loi 103, devenu le projet de loi 115) devant les bureaux de Jean Charest à Montréal.

Il dit recevoir chaque année des appels de parents désireux de contester la validité de la loi 115 parce qu'on leur a refusé l'accès à l'école de langue anglaise. Car il ne suffit pas d'étudier trois ans à grands frais dans une école non subventionnée. Québec évalue également l'« authenticité » du parcours scolaire de chaque élève, selon une série de critères complexes, la note de passage étant de 15 points. « Ça effraie beaucoup de parents qui se disent que le jeu n'en vaut tout simplement pas la chandelle », dit M<sup>re</sup> Tyler. « La loi devrait être contestée devant les tribunaux, mais c'est rare de trouver un parent prêt à se battre six, sept ans en cour pour un dossier dont ne pourra probablement pas bénéficier son enfant. » À terme, toutefois, cette contestation judiciaire de la loi 115 est inévitable, estime-t-il.

À la tête de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), Marcus Tabachnick juge que dans le contexte de la diminution des effectifs des écoles anglo-québécoises, sur l'île de Montréal notamment, les établissements de langue anglaise devraient jouir de davantage de marge de manœuvre pour accueillir des élèves allophones ou francophones. Il se désolé de voir le nombre de personnes ayant recours aux écoles passerelles diminuer, parce que « chaque élève compte » pour les commissions scolaires anglophones. « Le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour dire aux parents que c'était impossible d'étudier dans le réseau public anglophone,

et une certaine proportion de gens pense aujourd'hui que cette piste-là n'existe plus. »

Plusieurs des familles ayant recours aux écoles passerelles sont de riches familles originaires de l'étranger, rappelle-t-il. « Qu'est-ce que ça peut coûter au Québec de laisser quelques familles américaines ou britanniques aller dans des écoles anglaises ? Pour nous, 140 élèves, ça peut faire toute la différence. On répond chaque semaine aux questions de personnes qui veulent s'installer au Québec. Mais dès qu'elles comprennent qu'elles ne pourront envoyer leurs enfants dans des écoles anglophones, elles changent d'idée. Il y a des tonnes d'investissements qui nous échappent à cause de cela », conclut-il.

Le ministère de l'Éducation n'a pas donné suite aux demandes d'entrevue du Devoir, lundi.

Le Devoir

## Toujours en baisse

Année scolaire	Demandes déposées
2010-2011	141
2011-2012	85
2012-2013	74
2013-2014	89
2014-2015	68
2015-2016	62

Source : ministère de l'Éducation du Québec

« À 50% des voix plus une, on partait. Il fallait démontrer une absolue sérénité de partir quelle que serait la marge de la victoire. »

Jean-François Lisée

## DISCOURS

SUITE DE LA PAGE 1

ont fait. Lisette Lapointe, la femme de Jacques Parizeau, a retrouvé une cassette à la demande de Jean-René Dufort, qui en a diffusé des extraits durant sa revue de l'année *Infoman 2015*, le soir du 31 décembre. « Une décision simple et forte a été prise aujourd'hui. Le Québec deviendra souverain. Qu'on lui prépare une place à la table des nations. Et parce que le Québec est maintenant debout, il peut d'abord tendre la main à son voisin canadien en lui offrant un nouveau contrat, un nouveau partenariat, fondé sur le principe de l'égalité entre les peuples », lance l'ancien premier ministre — mort à 84 ans le 1<sup>er</sup> juin dernier — dans le message d'une quinzaine de minutes.

Jean-François Lisée se souvient de la petite histoire de ce grand discours. Il était à l'époque conseiller de Jacques Parizeau. C'est Lisée qui a écrit ce discours crucial, dans les jours précédant le jour fatidique du 30 octobre 1995. Il avait remis le discours à Parizeau au Ritz, le vendredi matin précédant le jour du référendum. Le chef du Oui n'avait pas changé une ligne, selon Jean-François Lisée.

« J'avais proposé à M. Parizeau, compte tenu de l'importance des messages à livrer, de ne pas faire une déclaration devant la foule de partisans. L'idée était de faire une « adresse à la nation » à la télévision. Il parlerait ensuite à la foule avec des mots plus courts, dans un style plus direct », raconte au Devoir le député du Parti québécois.

Le discours avait pour but de rassurer les Québécois, les Canadiens, les marchés financiers et les grandes capitales : le Québec avait fait un choix démocratique. Le Québec souverain allait demeurer un État de droit respectueux des anglophones, des minorités, des autochtones. Le nouveau pays garderait la monnaie canadienne, resterait attaché au libre-échange et n'érigerait aucun poste de douanes aux frontières avec le Canada.

« À 50% des voix plus une, on partait. Il fallait démontrer une absolue sérénité de partir quelle que serait la marge de la victoire », dit Jean-François Lisée.

On connaît la suite : le discours de la victoire est resté sur une tablette. Le Non a gagné avec 50,58% des voix. Dans un élan de colère, Jacques Parizeau s'est emporté contre « l'argent et des votes ethniques ». Ces mots hantent encore le mouvement souverainiste, 20 ans plus tard.

## Le goût du pays

Le discours secret de la victoire n'est toutefois pas resté secret bien longtemps. Des représentants des réseaux de télé québécois avaient visionné la cassette, l'après-midi du 30 octobre, dans les studios de Télé-Québec. Benoit Aubin, alors directeur de l'information au réseau TVA, avait soutenu dans un livre que le discours enregistré divergeait des engagements publics du camp du Oui. Pour faire taire les critiques, Jacques Parizeau avait autorisé la diffusion du discours à la télévision, en février 1996, et avait remis le texte intégral aux journaux, rappelle Jean-François Lisée.

Lisette Lapointe se souvient de l'état d'esprit de son mari, lors de l'enregistrement du discours. « Il était calme malgré la fatigue et le stress. Il avait l'estomac noué, mais il était serein », dit l'ancienne députée péquiste, jointe à sa résidence secondaire de Collingwood, dans les Pyrénées-Orientales, en France.

Elle ne se souvenait pas que la vidéo avait déjà été rendue publique. Mais quand Jean-René Dufort la lui a demandée, elle a accepté. Pour rendre hommage à son défunt mari. Et pour intéresser les jeunes à la question nationale. « J'espère que ça va donner le goût à des jeunes pleins de talent et d'énergie de se regrouper et de décider de la faire, le pays », dit Lisette Lapointe.

« Toutes les nations qui n'ont pas un État en veulent un, ajoute-t-elle. L'Écosse veut tenir un autre référendum et la Catalogne fait des efforts incessants malgré l'opposition du gouvernement espagnol. »

Le militant indépendantiste Jocelyn Desjardins avait lu le discours de Parizeau au cours d'un hommage à l'ancien premier ministre organisé dans les jours suivant sa mort, en juin dernier. L'ancien journaliste et député Pierre Duchesne, biographe de Parizeau, et les comédiennes Brigitte Poupart et Evelyne Rompré avaient aussi lu des extraits du discours.

« Il s'agit bien sûr d'un grand discours, mais ça nous installe dans une sorte de nostalgie. Ça cristallise le fait qu'on a eu une puissance [en tant qu'indépendantistes] et que nous ne sommes plus capables de la recomposer. Mais on est capables ! » dit-il.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com